

RENÉ PLEVEN, GARDE DES SCEAUX « Ça m'a beaucoup coûté »

Apis



LES PRISONS DE PLEVEN

* Comment le ministre de la Justice a été amené à rendre public en janvier ce qu'il dissimulait en décembre

En faisant appeler d'urgence Robert Schmelck, le 15 décembre au matin, pour lui proposer de présider la commission d'enquête sur les mutineries de Toul, le ministre de la Justice, René Pleven, ne se doutait pas qu'il allait bientôt cautionner une remise en question indirecte du système pénitentiaire français. La crise des prisons a changé de nature : la semaine dernière, elle est devenue officielle. De la vague partie de Toul, la contestation du système pénitentiaire s'entend jusqu'à la Chancellerie. C'est le Mai 1968 des prisons. Le garde des Sceaux n'explique plus seulement l'agitation dans les centrales par les « extrapolations » des journalistes ou les appels au désordre des « groupes extrémistes ». Il a repris à son compte les conclusions du rapport Schmelck et donné le coup d'envoi d'une réforme des prisons.

Quand il réunit les membres de la commission pour la première fois, René Pleven leur annonce que « leur rapport sera rendu public ». L'idée n'est pas de lui : elle lui a été chuchotée avec insistance par Chaban-Delmas. C'est prendre un gros risque, Pleven le sait. Un premier rapport de l'Inspection des Services pénitentiaires, effectué dans les jours qui suivirent les mutineries de Toul, laissait entendre que la situation n'était pas tout à fait normale dans la prison dirigée par M. Galiana. En confiant les soins d'une seconde enquête à cinq personnalités qui, comme Robert Schmelck, avocat général à la Cour de cassation, sont connues pour leur indépendance, le garde des Sceaux fait un pari.

Il ne l'a pas perdu. Pourtant, il devait espérer que le rapport allait faire fi des « allégations portées contre l'administration pénitentiaire » (communiqué officiel du 15 décembre), et voici que l'on dénonce un régime « inadapté et maladroite ». Oui, mais Pleven est suffisamment habile, voire retors, pour changer de

cap et couvrir de son autorité une critique de l'administration pénitentiaire. Même s'il défendait celle-ci quelques semaines plus tôt. Aujourd'hui, si c'est lui qui la laisse mettre en question, ce ne saurait être ni diffamatoire ni malveillant.

Les colis des prisonniers

Breton d'origine bleue — c'est-à-dire de famille républicaine —, Pleven se plaît à répéter qu'il eut un oncle dont le prénom était « Libéral ». « Tout cela m'a marqué, dit-il, et j'ai essayé de rester fidèle à cette tradition. » On aurait eu du mal à s'en convaincre, en 1971, quand il s'ingéniait à faire passer devant le parlement une loi sur les associations que le Conseil constitutionnel devait ensuite rejeter. Mais, aujourd'hui, grâce au rapport Schmelck, il va pouvoir à nouveau se dire libéral sans trop rougir. Libéral ? « Il est surtout très souple », note un pommologiste important, qui rappelle que Pleven a fait ses classes, sous la IV^e République, dans un « parti charnière », l'U.D.S.R. Dans son ministère, place Vendôme, Pleven manœuvre, combine, utilise. Quand il interdit les colis de Noël aux détenus, ce n'est pas par conviction personnelle : c'est pour satisfaire une revendication qui revient souvent chez les surveillants. « Ça m'a beaucoup coûté », répète-t-il alors à ses collaboratrices. Il trouvera un biais, celui des associations de bienfaisance, pour faire quand même parvenir des chocolats aux prisonniers.

Dans le même temps, par leurs journaux, leurs radios, la télévision, les Français ont appris que tout ne va pas pour le mieux dans leurs prisons. Que tout y va même fort mal. Nos prisons deviennent un sujet de polémique. Dans les foyers, les cafés, les usines, on en discute. Faut-il donner de l'argent pour les prisons ? Faut-il améliorer le sort des prison-

niers ? Tout ce qu'on raconte est-il vrai ?

Dépêche de l'Agence France-Press : « Deux cents détenus se mutinent à la prison de la Santé à la suite d'une grève de gardiens. Les portes des cellules sont enfoncées et des foyers d'incendie éclatent dans plusieurs ateliers. Huit escadrons de gendarmes mobiles sont envoyés sur les lieux pour rétablir l'ordre. » Datée du 10 décembre dernier, cette dépêche relate un événement ancien, trop ancien pour ne pas nous étonner sur l'oubli qui en fut fait depuis. C'était le 16 juillet 1957. Et c'était « la première fois depuis la Libération de Paris », en août 1944, que des prisonniers se « mutinaient », à la Santé, contre les sévices qui leur étaient infligés. Celui qui ramena le calme ce jour-là s'appelait Ahmed Ben Bella. Il avait une bonne raison pour le faire : ces deux cents mutins sans armes étaient tous des détenus F.L.N. contre qui nous étions en guerre. Qui, dans cette époque de passion et de racisme, se fût insurgé si les gendarmes avaient tué ? L'eût-on seulement appris ?

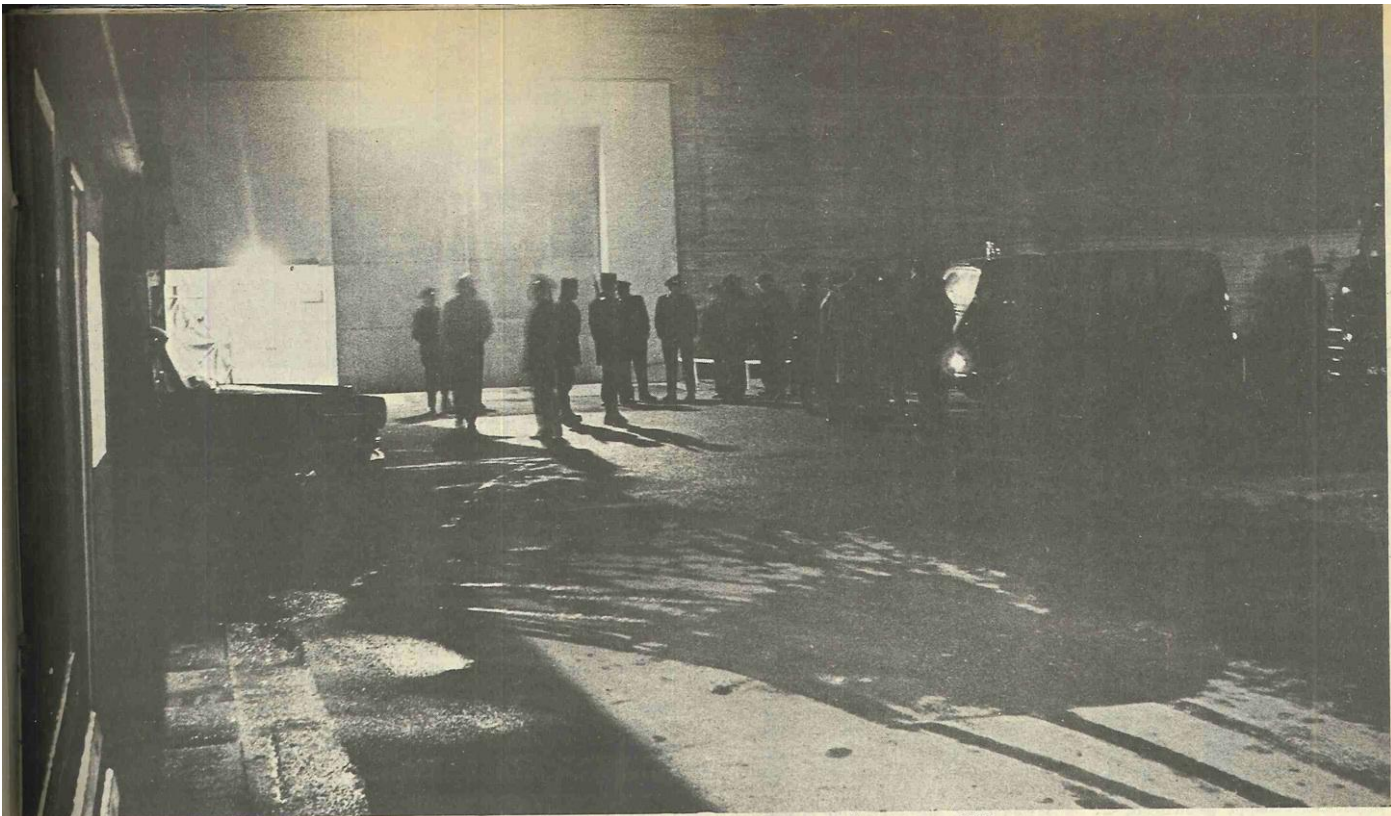
Tout ce qu'étaient aujourd'hui nos journaux était alors dénoncé à leurs avocats par les détenus algériens. Pilleurs, voleurs, égorgés pour l'homme de la rue, les Algériens du F.L.N. étaient aussi pour l'administration. Mais le 18 juin 1959, à Fresnes et à la Santé, ils réclament le statut politique. Pour l'obtenir, ils ont un seul moyen, la grève de la faim, ils s'y mettent. Les deux prisons sont surpeuplées de détenus algériens, l'affaire est sérieuse. Chez le garde des Sceaux, Edmond Michelet, au gouvernement, c'est la panique. Un ordre : briser la grève. On croit tenir le moyen : il est un peu éculé, certes, mais il a fait ses preuves, c'est le sadisme. Le 24 juin, au lieu de leur ration d'eau pour la toilette, les grévistes se voient livrer un broc de lait ! C'était assez ignoble pour pouvoir réussir — seulement ça rate. La

grève se poursuit péniblement jusqu'à la victoire : le 2 juillet, le « régime A » est accordé. Les détenus auront droit à plus de paquets, plus de visites et à la presse quotidienne, sa « l'Humanité » et « Libération ». Quand, en 1961, ce régime se sera détérioré, une nouvelle grève de dix-huit jours éclatera le 2 novembre.

La guerre d'Algérie se terminant. Quelques Algériens, toujours considérés comme des « droit commun », restent, une poignée d'O.A.S. passe, n'y a bientôt plus de « politiques » dans nos prisons. Un silence épais les engloutit, à croire qu'au profond de ces abbayes médiévales et de ces forts de Vauban transformés en maisons centrales, les cellules sont vides — ou presque ! Trente mille détenus y vivent la vie traditionnelle de « taules » : un ensemble complexe de brimades, de débrouillardises et d'aberrations qu'on appelle aujourd'hui « kafaïen ».

La « loi anticasseurs »

Trente mille hommes dont la vie quotidienne devait rester aux oubliettes — « à l'ombre », au « trou » — si le gouvernement n'avait pas jeté parmi eux, au cours de l'été 1970, une centaine de jeunes. Ils étaient maoïstes, mais on répugnait à les nommer ainsi. Ils agaçaient singulièrement : le pouvoir, le parti communiste, les libéraux. On les appelait d'un vieux vocable marque-mal dans l'histoire révolutionnaire : « gauchistes ». Soit. Gauchistes, les voix qui se propageaient partout, comme des furets, se mêlant de tout. Ils n'étaient pas nombreux mais étaient rapides. Un de leurs dirigeants, Alain Geismar, annonçait que « l'été serait chaud ». Le 4 juin 1970, une loi contre les violences commises en groupe est votée à l'Assemblée nationale : on l'appellera la « loi anticasseurs ». La plupart des gauchistes arrêtés seront poursuivis en vertu de cette loi.



André Gammal

DEVANT LA PRISON DE TOUL, A L'AUBE DU 9 DECEMBRE 1971
Un lumineux scandale

Tout va frémir dans les prisons, sinon bouger, lorsqu'à l'aube les partisans de « l'été chaud » vont se retrouver en « cabane ». François Maspero publie la « Déclaration des emprisonnés politiques ». Politiques, ces déprédateurs de biens ? Ils sont les seuls à l'affirmer. Pour la grande opinion, ils ne sont que des « casseurs » ; pour l'administration pénitentiaire, des « droit commun ».

Une chapelle active

Toujours est-il que leur texte, « écrit dans les prisons de France, le 1er septembre 1970 », est bel et bien un texte politique :

« Nous réclamons la reconnaissance effective de notre qualité de détenus politiques. Nous ne revendiquons pas pour autant des privilèges par rapport aux détenus dits de « droit commun » : à nos yeux, ils sont des victimes d'un système social qui, après les avoir produits, se refuse à les rééduquer et se contente de les avilir et de les rejeter. Bien plus, nous voulons que notre combat, dénonçant le scandaleux régime actuel des prisons, serve à tous les prisonniers. » Il avait suffi de quelques semaines à ces jeunes bourgeois pour comprendre le lumineux scandale des prisons — et par-delà, de la justice. Cela même que tout le monde est en train d'admettre aujourd'hui, et que nous avons, de tout temps, toléré sans broncher : faut-il rappeler que les fers ne furent supprimés qu'en 1958 ?

Quinze jours de grève de la faim en septembre : en vain. Mais une nouvelle grève naît, en janvier 1971, soutenue par une autre — qui se déroule au-dehors, à Paris, dans la chapelle Saint-Bernard, à la gare Montparnasse. Enseignants et étudiants, ils ne sont pas tous des « militants » : un pasteur se trouve parmi eux.

Cette fois, la presse marche. Au

bout d'une semaine, il est vrai. Il règne là une ambiance joyeuse et nouvelle. On gratte la guitare. On improvise, au feutre, des « journaux populaires » sur l'information qui vient des prisons. C'est un défilé continu d'étudiants, de passants, de voyageurs. Des inconnus viennent là comme au cinéma. Ils réagissent. Pour ou contre. Mais ils entendent parler de « nos » prisons — et c'est la première fois. Quelque chose s'est établi : un contact, entre l'intérieur et l'extérieur des murs de prison.

Le dix-huitième et dernier jour de grève, le 30 janvier, se termine dans le sang. Quatre mille personnes manifestent place Clichy : 170 arrestations, 14 admissions à l'Hôtel-Dieu : dont celle d'un jeune homme, Richard Deshayes, avec un œil crevé par un

tir tendu, dit-on, de grenade lacrymogène. Deux jours plus tard, son visage déchiré sera affiché sur tous les murs de Paris. Côté Pleven, c'est gagné : le « régime spécial » est accordé : suppression de l'isolement et regroupement des « politiques », droit à la presse (sauf aux journaux militants), à la radio, aux livres (sauf les éditions étrangères !), à une heure quotidienne de culture physique, au courrier non censuré. Le ministre annonce aussi la création d'une commission d'enquête dans les prisons. Lorsqu'un avocat très respecté, M^{re} Jean-Jacques de Felice, démissionne de cette commission au mois d'avril dernier, c'est la dernière fois qu'on en entend parler...

C'est dans cette chapelle Saint-Bernard, étrangement active, qu'avait été annoncée la création d'un Grou-

pe d'Information sur les Prisons. « Nul de nous n'est sûr d'échapper à la prison. Aujourd'hui moins que jamais. Sur notre vie de tous les jours, le quadrillage policier se resserre [...]. On nous dit que la justice est débordée. Nous le voyons bien. Mais si c'était la police qui l'avait débordée ? On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était suremprisonnée ? »

Quatre thèmes

Ce texte, signé par Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet, devait déboucher sur une série « d'enquêtes-intolérance » : « Enquête dans vingt prisons », « Pri-

L'angoisse des « matons »

Il y avait trois cent vingt-quatre postes à pourvoir. L'an dernier, l'administration pénitentiaire n'a pu recruter que deux cent vingt surveillants. Rien d'étonnant : la profession n'a pas bonne réputation.

Les « matons », comme les appellent les détenus, s'en tiennent toujours à leur fonction de gardiennage. Et pourtant, ils sont investis d'une autre mission : la « réadaptation sociale du détenu ». On leur apprend comment la promouvoir dans leur école de formation, à Plessis-le-Comte, dans la région parisienne. Ils l'oublient, sitôt arrivés dans les prisons. Mais c'est l'alibi qui sert à expliquer l'existence de — seulement — deux cent trois éducateurs.

Les gardiens sont chargés de prévenir les suicides, de déjouer les

conspirations, d'empêcher les évasions. Le porte-clefs à la main, l'œil à l'ocilleton, à la fouille comme à la promenade, ils sont constamment sur le qui-vive. Et ils ont peur. « Ce qui domine, dit Aimé Pastre, secrétaire du syndicat C.G.T. du personnel pénitentiaire, c'est l'angoisse. Les surveillants redoutent un nouveau Clairvaux. C'est le moment que choisit le gouvernement pour décider d'améliorer le sort des détenus. On est méprisé et on a le sentiment d'être de nouveaux flics. Mais si nous n'étions que mal aimés ! Nos salaires ne sont même pas alignés sur ceux de la police, alors que nous avons des risques, nous aussi. »

Pleven va tout de même leur donner du baume. L'autre mardi, à Matignon, Chaban-Delmas a tranché en faveur du garde des Sceaux, donc,

contre Giscard. L'augmentation des rémunérations du personnel pénitentiaire est plus importante que ne l'aurait voulu le ministre des Finances. Mais elle ne résoudra pas le mécontentement, diffus, mais bien réel, des surveillants.

« Pourquoi veut-on supprimer le prétoire ? demande Aimé Pastre. Ce n'est pas seulement une institution disciplinaire, mais aussi un endroit où l'on peut écouter les doléances des détenus, leur donner des conseils. » La description de Louis Joinet, président du Syndicat de la Magistrature, n'est pas la même : « Ça vous fait froid dans le dos. En face du directeur de la prison assis à une table, sur une estrade, il y a le détenu, qui est debout. Il écoute l'acte d'accusation et, souvent, ne peut même pas se défendre. »

son-modèle : Fleury-Mérogis » (éditions Champ Libre), « l'Assassinat de George Jackson » (Gallimard). Tirage : 10 000 exemplaires. Sur la base d'un premier questionnaire remis à leurs familles par des militants aux portes des prisons à l'heure de la visite, les enquêtés, c'est-à-dire les détenus, se seront fait les enquêteurs. Ce sont eux qui formuleront les questions définitives et qui répondront. « Nous étions arrivés avec nos questions sur le froid et la faim : et les détenus nous ont répondu par d'autres, celles-là mêmes qui sont aujourd'hui au cœur des révoltes et des revendications », dit Michel Foucault.

Elles portent sur quatre thèmes :

- le travail (conditions, salaire et, surtout, la formation professionnelle : est-ce, en effet, donner une formation professionnelle valable pour l'avenir des détenus que de leur faire rempailler des chaises, fabriquer des ours en peluche ou des étiquettes?);
- la protection juridique du détenu (comment se peut-il, en effet, qu'un individu, placé en prison par la loi de la société, échappe totalement, à partir du moment où il se trouve derrière les murs de la prison, à cette loi et à cette société qui fait la loi?);
- le droit à l'information et au contact avec le monde extérieur;
- la sortie et la suppression du casier judiciaire (combien d'employeurs, en effet, consentent à faire travailler un homme en sachant qu'il sort de prison? Mais que fait un homme qui est sans travail et sans allocations de chômage? Le plus simple, voler).

La journée d'un détenu

Aurait-on pu imaginer, il y a seulement quelques années, que d'anciens détenus osent, non seulement témoigner par écrit devant des « intellectuels », mais aussi monter sur une tribune, comme ils l'ont fait à Toul et à Nancy, pour raconter leur expérience et dire enfin, en sachant que des policiers en civil sont dans la salle, tout ce qu'ils ont sur le cœur?

« L'infantilisation des détenus : l'un des dangers majeurs de notre système pénitentiaire », dit le docteur Georges Fully, médecin inspecteur du ministère de la Justice, et ancien détenu des prisons du gouvernement de Vichy, pour Résistance. Tout participe à cette infantilisation : les brimades physiques et morales, le travail puéril, les rondes dans la cour, le système des galons, le prétoire — tout et tout le monde ou presque, finalement, dans la maison.

Il suffit d'écouter cet ancien détenu, M. S., actuellement en liberté conditionnelle, pour en avoir une idée. Il connaît bien les prisons. Il y a fait cinq séjours. Trente-trois prisons en tout, y compris celle d'Oran. Il a « fait » Nîmes, Clairvaux, Poissy — les vieilles prisons toujours pourvues de « cages à poule » (1). « Poissy, dit-il, c'est le dépôt. On y met les récidivistes dont on n'a plus rien à espérer : c'est comme ça que j'étais

(1) Dortoirs divisés en cellules qui sont séparées par des barreaux. Dans chaque cage, il n'y a pas plus de 20 cm d'espace entre le lit et le mur. Il n'y a pas d'eau et il y règne toujours une odeur épouvantable.

considéré (depuis, M. S. s'est marié et il est devenu chef de famille). A Poissy, c'est la politique du « foutez-moi-la-peace et je vous fous la paix ». Tout va bien, jusqu'au moment où vous demandez à un surveillant quelque chose qui le fatigue un peu. Ça peut être absolument n'importe quoi... »

Voici à quoi ressemblaient ses journées :

« Lever le matin à 6 h 30, à la cloche. Le balancier qui enclenche toutes les serrures des « cages à poule » se lève d'un coup. Chacun prend sa tinette, va la vider, la rince. Là, il faut aller vite ! La toilette, les retours en cellule, le coup de serpillière par terre, le petit ménage, on a vingt minutes pour tout ça.

» Nouvelle cloche. On se met en rang, on descend au réfectoire, on salue le surveillant en passant, une sorte de salut militaire, et c'est le café. Là, on a le droit de fumer. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où on a le droit de fumer ! Dans la « cage à poule », on le fait tous, mais c'est interdit.

» Re-cloche. Sortie en rang et atelier obligatoire. Si vous refusez, on vous file au mitard. Pour fumer, faut aller aux chiottes, on y va à tour de rôle, mais faut pas se faire prendre.

» 11 h 30 : cloche. On tourne un peu en rond dans la cour. Midi : re-cloche et réfectoire. 12 h 45 : cloche et cour. On tourne jusqu'à 13 h 30. Re-cloche : atelier jusqu'à 17 h 30. Nouveau tour dans la cour. 18 h : réfectoire. 18 h 45 : dortoir, « cages à poule ». C'est tout.

» Le travail s'arrête le samedi à midi dans les ateliers. On nettoie l'atelier ; l'après-midi, on bouquine, on écrit. Le dimanche matin, ceux qui veulent aller à la messe y vont, ceux qui ne veulent pas y aller n'y vont pas. L'après-midi, suivant les galons, on va au cinéma ou on n'y va pas.

» L'arrivant qui n'a pas encore de galon va au cinéma une fois par mois. Au bout de trois mois d'atelier, on a le galon vert, le « galon de travail » : on va au cinéma deux fois par mois. Après six mois, on a le premier galon rouge qui est le « premier galon de

bonne conduite » : on a droit au cinéma trois fois par mois. Au bout d'un an, deuxième galon rouge : c'est le cinéma toutes les semaines. Au bout de deux ans, premier galon jaune ; au bout de quatre ans, deuxième galon jaune et « section de conduite » avec télévision ! Ça, je ne peux pas vous en parler, j'y ai jamais été ! »

Quand la vie normale, quotidienne, des détenus — en dehors des séances de « prétoire », des tabassages, des périodes de mitard, des placements de plusieurs jours en ceinture de contention ou en cellule de force, comme la cellule n° 17 de la 3^e division de la Santé (pour ne citer que celle-là) — est à ce point stupide, aberrante, avilissante, comment s'étonner des révoltes ? Elles sont aussi anciennes que les prisons elles-mêmes, mais aujourd'hui qu'elles se généralisent, on se demanderait plutôt : pourquoi pas avant ?

En février 1971, à Aix-en-Provence, deux détenus prennent une infirmière et une assistante sociale comme otages. Ils sont abattus. Le 27 juillet, à Lyon, un prisonnier tire sur un surveillant de la prison Saint-Paul : un gardien était en train de fouiller son colis ; il y avait deux pistolets dedans. Le 21 septembre, à Clairvaux, deux détenus s'emparent d'une infirmière et d'un surveillant. Ils veulent s'évader. En échange de la vie de leurs otages, ils exigent trois revolvers, une mitraillette, 250 cartouches et deux « D.S. 21 » avec radio ! Cela se termine par le meurtre des deux otages. Le 14 octobre, aux Baumettes, à Marseille, c'est encore une infirmière qui sert d'otage à un détenu : mais, cette fois, c'est lui qui est abattu par un surveillant. Le 12 novembre, devant les prises d'otages, le meurtre des deux fonctionnaires de Clairvaux et la bourrasque de révoltes qui commence à souffler dans les prisons, le garde des Sceaux supprime les colis de Noël. Le 13 et le 14 novembre, à la prison de Draguignan : grève de la faim. « La gamelle est mauvaise. » En janvier dernier, ils avaient protesté contre l'absence de chauffage. Le 21 novembre, à la centrale de Poissy, les prisonniers se mettent en grève de la nourriture et du travail. La révolte dure quatre

jours. Vingt-deux condamnés sont transférés.

Et voici Toul, le 5, le 9 et le 13 décembre. Refus de réintégrer les cellules, grève du travail, destruction de leur bâtiment par les jeunes détenus, cellules et ateliers. Un aumônier, l'abbé Velten, très respecté par les détenus, évite le pire. Quatre détenus doivent pourtant être conduits à l'hôpital de Nancy. René Plevin nomme une commission d'enquête. En dehors de l'administration dans son ensemble, un homme porte la responsabilité du climat général de Toul : le directeur, M. Galiana. C'est du moins l'avis des détenus qui demandent sa démission avec celle d'un surveillant-chef, de l'assistante sociale et de deux surveillants. A Nancy, un ancien comptable à l'atelier de menuiserie de la prison de Toul accuse publiquement le directeur de se faire faire pour son compte personnel, sans bon de sortie, des meubles — pour un million —, des cravates, des reliures et quatre-vingts barbecues ! Il souligne le fait que M. Galiana est décoré du Mérite national et de la Médaille pénitentiaire. L'opinion publique en retient une image : à Toul, on enferme les détenus avec des ceintures de contention, la camisole de force.

La colère va vite

Ce n'est pas fini. Le 3 janvier 1972, ce sont les détenus de Nîmes qui se soulèvent. La grève du travail entraîne 480 détenus sur 530. L'hygiène est médiocre, les soins médicaux nuls. Ce n'est pas le premier incident à Nîmes. En mai 1967, un détenu, condamné à vingt ans d'emprisonnement, a tranché d'un coup de ciseau la gorge d'un surveillant. Deux ans plus tôt, en juillet 1965, un détenu se pend : il est incarcéré depuis seize ans.

Le 10 janvier, on entendra parler d'Amiens et de Loos-lès-Lille.

Le 14 janvier, manifestation à la prison « modèle » de Fleury-Mérogis.

Et maintenant ? Plevin annonce une réforme de l'administration pénitentiaire pour la fin du mois. Petit problème : le ministre de la Justice dispose, pour tout son ministère, de 0,7 % du budget national. Comment s'y prendra-t-il pour fournir une meilleure alimentation ? Pour le chauffage ? Le sport ? La distribution des soins gratuits ? L'éducation des surveillants ? La formation professionnelle des détenus ? La semi-liberté ? Le reclassement social ?

Une idée a surgi à l'Elysée, et Pompidou a demandé « d'approfondir la question ». L'entourage du président de la République voudrait limiter à l'intendance le rôle actuel d'un directeur de prison. Le magistrat moral reviendrait alors au « J.A.P. » (juge d'application des peines) qui serait chargé de la discipline et du reclassement des détenus. La suggestion pourrait aboutir car les experts du ministère de la Justice souhaitent également que les magistrats aient davantage de pouvoirs dans les prisons.

La colère va vite dans les prisons. Saura-t-on aller aussi vite dans les bureaux ?

KATIA D. KAUPP
et FRANZ-OLIVIER GIESBERT



LES GARDIENS DE CLAIRVAUX
Les mal-aimés